



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 18 décembre 2017 à 20h30  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :    Mme Annie Pronovost        mairesse  
                          Mme Marie-Andrée Trudel    conseillère municipale  
                          Mme Martine St-Amant      conseillère municipale  
                          M. Gilles Damphousse      conseiller municipal  
                          Mme Sonia Richard        conseillère municipale  
                          M. Gaétan Tessier         conseiller municipal  
                          Mme Marie-Ève Tremblay    conseillère municipale  
                          Mme Alyne Trépanier      directrice générale  
                          Me Julie Marchand         greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2017-12-432**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-433**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 423-2017 relatif à la création d'un programme de revitalisation favorisant la construction d'immeubles de 25 logements et plus;
4. Adoption du règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs;
5. Adoption du règlement numéro 426-2017 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2018;
6. Adoption du règlement numéro 427-2017 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles;
7. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes (article 511 *Loi sur les cités et villes*);



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

8. Résolution d'acceptation du montant de la contribution municipale pour l'année 2018 pour Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM) au montant de 19 110.96 \$ taxes en sus (5.08\$/citoyen) plus les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 381.84 \$ par accès Citrix x 3 accès = 1 145.52 \$ taxes en sus;
9. Résolution autorisant un paiement de 5 936.22 \$ taxes incluses à l'UMQ relativement au renouvellement de notre adhésion pour l'année 2018 (en 2017 : 5 928.97 \$);
10. Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2018 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et pour l'inspecteur-adjoint, au coût de 575 \$ taxes en sus;
11. Résolution autorisant le renouvellement du contrat d'entretien et de service annuel auprès de la firme Somum Solutions, pour notre système d'envoi de messages téléphoniques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 5 045.02 \$ taxes incluses;
12. Résolution octroyant le contrat concernant l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 13 285 \$ plus les taxes applicables
13. Résolution autorisant l'achat de huit (8) tablettes électroniques de marque Apple, au coût de 5 215.27\$ taxes incluses;
14. Résolution autorisant la vente du lot numéro 4 401 616 du cadastre du Québec à M. Jean-Marie Lefebvre en échange d'une servitude de passage sur ledit lot numéro 4 401 616 et sur le lot numéro 4 400 151 du cadastre du Québec appartenant audit Jean-Marie Lefebvre en faveur de la Ville de Saint-Tite;
15. Résolution autorisant la délivrance d'une carte de crédit au nom de Mme Annie Pronovost, mairesse et au nom de Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère et membre du comité culturel;
16. Résolution autorisant la reconduction du rôle d'évaluation pour le cycle triennal 2019-2020-2021;
17. Résolution permettant l'affectation du surplus accumulé non affecté de la Ville de Saint-Tite d'un montant de 544 812.51 \$ pour le projet de relocalisation du terrain de balle;
18. Période de questions.
19. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-434

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-2017 RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE 25 LOGEMENTS ET PLUS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 423-2017 relatif à la création d'un programme de revitalisation favorisant la construction d'immeubles de 25 logements et plus, a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 423-2017 a été présenté à la même séance;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer un programme de crédit de taxes d'une durée de 3 ans pour toute construction ou agrandissement d'un immeuble de 25 logements et plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 423-2017 relatif à la création d'un programme de revitalisation favorisant la construction d'immeubles de 25 logements et plus.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-435

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET COMPORTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs, a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 425-2017 a été présenté à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de déléguer le pouvoir d'autorisation de dépenser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 425-2017 décrétant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-436

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2017 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2018**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 426-2017 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2018, a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 426-2017 a été présenté à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 426-2017 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2018.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-437**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2013 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 427-2017 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles, a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 427-2017 a été présenté à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les articles 3 et 6 du règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 427-2017 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-438**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES (ARTICLE 511 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes, le tout conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-439**

**RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2018 POUR RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE (CQLM) AU MONTANT DE 19 110.96 \$ TAXES EN SUS (5.08\$/CITOYEN) PLUS LES FRAIS D'ACCÈS À LA BASE DE DONNÉES DE 125 \$ TAXES EN SUS ET LES FRAIS DE SOUTIEN SIMB@ AU MONTANT DE 381.84 \$ PAR ACCÈS CITRIX X 3 ACCÈS = 1 145.52 \$ TAXES EN SUS**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie nous informe de notre contribution financière municipale pour la bibliothèque Marielle-Brouillette, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le taux de cotisation a subi une légère hausse passant de 5,02\$ à 5,08\$ par citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie concernant une cotisation de 5.08\$ par citoyen pour l'exercice financier 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de verser la somme de



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

19 110.96 \$ taxes en sus, au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2018, ainsi que les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 1 145.52 \$ taxes en sus (pour 3 accès Citrix).

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-440**

**RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT DE 5 936.22 \$ TAXES INCLUSES À L'UMQ RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018 (EN 2017 : 5 928.97 \$)**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a transmis au conseil municipal de la Ville de Saint-Tite un document faisant état des nombreux services offerts par l'Union et de la quote-part de la Ville pour le renouvellement de son adhésion pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette quote-part a été fixée à un montant de 5 936.22 \$ taxes incluses, pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de l'UMQ et autorise le paiement d'une somme de 5 936.22 \$ taxes incluses, représentant les frais d'adhésion de la Ville de Saint-Tite au sein de l'UMQ pour l'exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-441**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2018 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) POUR LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET POUR L'INSPECTEUR-ADJOINT, AU COÛT DE 575 \$ TAXES EN SUS**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a informé le conseil municipal des modalités de la cotisation annuelle pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint d'adhérer à cette association à titre de membre et de membre associé, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant à ses membres d'acquérir de nouvelles connaissances en rapport au domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Eve Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Marie-Andrée Bélanger ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint, M. Jean-Yves Groulx, à adhérer à la COMBEQ pour l'année 2018;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 575\$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle 2018 à la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-442**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE ANNUEL AUPRÈS DE LA FIRME SOMUM SOLUTIONS, POUR NOTRE SYSTÈME D'ENVOI DE MESSAGES TÉLÉPHONIQUES, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018, AU CÔÛT DE 5 045.02 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la firme Somum Solutions nous offre de renouveler le contrat d'entretien et de service annuel de notre système d'envoi de messages téléphoniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de service annuel auprès de la firme Somum Solutions, pour notre système d'envoi de messages téléphoniques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 5 045.02 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-443**

**RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DES LOGICIELS DE NOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE À LA FIRME PG SOLUTIONS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018, AU CÔÛT DE 13 285 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la firme informatique PG Solutions nous offre un contrat d'entretien annuel sur les logiciels requis à l'administration de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite octroie le contrat relatif à l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour l'année 2018 et ce, au coût de 13 285 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-444**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE HUIT (8) TABLETTES ÉLECTRONIQUES DE MARQUE APPLE, AU CÔÛT DE 5 215.27 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire poursuivre un conseil sans papier et ainsi réduire l'utilisation du papier;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration d'un conseil sans papier est prévue au plan d'action de la Politique environnementale de la Ville de Saint-Tite adoptée le 6 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les tablettes de marque Asus acquises en 2013 qui sont maintenant moins performantes et d'en acquérir de nouvelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de huit (8) tablettes



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

électroniques de marque Apple, au coût de 5 215.27 \$ taxes incluses.

*Mme Martine St-Amant, conseillère, enregistre sa dissidence.*

Adoptée à la majorité

**2017-12-445**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE DU LOT NUMÉRO 4 401 616 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. JEAN-MARIE LEFEBVRE EN ÉCHANGE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LEDIT LOT 4 401 616 ET SUR LE LOT NUMÉRO 4 400 151 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT AUDIT JEAN-MARIE LEFEBVRE EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a acquis de M. Robert Massicotte les lots numéros 4 400 147, 4 401 616 et 5 143 220 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 4 401 616 du cadastre du Québec n'est d'aucune utilité pour la Ville et n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Lefebvre est propriétaire du lot numéro 4 400 151 du cadastre du Québec, lequel borne ledit lot 4 401 616 dans sa limite Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Lefebvre occupe ce terrain depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Lefebvre a manifesté son intérêt de se porter acquéreur du lot numéro 4 401 616 en considération de la constitution d'une servitude de passage en faveur de la Ville, sur le lot 4 400 151 lui appartenant et sur ledit lot 4 401 616 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite :

- Affecte, au domaine privé de la Ville (donc, comme ne faisant plus partie de son domaine public) le lot numéro 4 401 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan;
- Autorise la cession du lot numéro 4 401 616 du cadastre du Québec à M. Jean-Marie Lefebvre, en considération de la constitution d'une servitude de passage en faveur de la Ville sur le lot numéro 4 400 151 lui appartenant et sur ledit lot numéro 4 401 616, d'une largeur de 4 mètres;
- Mandate Me Jean Goulet, notaire, pour rédiger le contrat de vente;
- Partage le paiement des honoraires professionnels du notaire avec M. Jean-Marie-Lefebvre, soit à 50%;
- Autorise madame la mairesse, Annie Pronovost, et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;
- Abroge la résolution numéro 2017-07-268 adoptée lors de la séance extraordinaire du 7 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**2017-12-446**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA DÉLIVRANCE D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE MADAME ANNIE PRONOVOST, MAIRESSE ET AU NOM DE MME MARIE-ANDRÉE TRUDEL, CONSEILLÈRE ET MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Pronovost, mairesse, et Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère et membre du comité culturel, ont fait une demande à la Ville de Saint-Tite pour obtenir une carte de crédit afin de faciliter leur gestion courante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite est cliente chez Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la délivrance auprès de Visa Desjardins d'une carte de crédit d'un montant maximal de 1 000 \$ au nom de Mme Annie Pronovost, mairesse et d'une carte de crédit d'un montant maximal de 1 000 \$ au nom de Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère et membre du comité culturel, afin de faciliter leur gestion courante.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-447**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE CYCLE TRIENNAL 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech a procédé à un examen objectif du rôle d'évaluation en vigueur (2016-2017-2018), conformément à son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le résumé de l'examen du rôle d'évaluation dresse un portrait du rôle d'évaluation foncière de la Ville, et porte plus particulièrement sur la fiabilité des renseignements descriptifs de l'immeuble, la conformité du fichier des mutations immobilières, l'application d'un taux de variation de marché objectif ainsi que sur le comportement statistique du rôle quant à l'équité générale et, notamment quant à l'équité entre catégories d'immeubles et entre secteurs géographiques;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet examen, la firme recommande à la Ville de Saint-Tite la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur ou l'équilibrage du rôle pour le prochain cycle triennal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la reconduction du rôle d'évaluation pour le cycle triennal 2019-2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

**2017-12-448**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE LA VILLE DE SAINT-TITE D'UN MONTANT DE 544 812.51 \$ POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DU TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet de relocalisation du terrain de balle s'élève à un coût total de 637 052.72 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter du surplus accumulé non affecté de la Ville d'un montant de 544 812.51 \$;





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'affectation du surplus  
accumulé non affecté d'un montant de 544 812.51 \$ pour le projet de relocalisation du  
terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**


**2017-12-449**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand, greffière

  
Annie Pronovost, mairesse